

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance ordinaire

Séance du dimanche 11 mai 2025 09:30 à Salle D'Schira

Quorum : 6

Membres présents :

Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Président de séance : Benoît HAAGEN

Secrétaire de séance : Stéphane LAMBOLEZ

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Désignation du ou de la secrétaire de séance	
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2025.	
3	CCTC - Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Thann-Cernay	
4	Antenne téléphonie mobile	
5	Associations - impressions des flyers et de communications diverses	
6	Divers	

Détails des projets / délibérations :

Désignation du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. LAMBOLEZ Stéphane, en tant que secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2025.

En l'absence de remarque, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 mars 2025.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

CCTC - Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Thann-Cernay

Accord local sur la composition du Conseil de Communauté pour la période 2026-2032
RAPPORT

En vue du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026, il est nécessaire de définir à nouveau, pour tous les EPCI, la représentativité des communes membres au conseil de communauté.

Par délibération successives du 25 mai 2013 (Fusion des 2 communautés de communes), du 06 février 2016 (Fusion des communes d'Aspach-le-Haut et Michelbach) et du 11 mai 2019 (mandat 2020/2026), un accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes de Thann Cernay a été validé à la majorité qualifiée des 17 puis 16 communes membres.

Cet accord fixait la représentativité des communes membres au conseil de communauté comme suit :

Communes	Nombre de sièges
Aspach-le-Bas	2
Aspach-Michelbach	2
Bitschwiller-lès-Thann	3
Bourbach-le-Bas	1
Bourbach-le-Haut	1
Cernay	14
Leimbach	1

Rammersmatt	1
Roderen	1
Schweighouse-Thann	1
Steinbach	2
Thann	9
Uffholtz	2
Vieux-Thann	4
Wattwiller	2
Willer-sur-Thur	2
Total	48

Cependant, seuls 47 sièges ont été occupés sur ce mandat, le 3ème siège pour Bitschwiller les Thann est resté vacant faute de représentant de la liste minoritaire, démissionnaire. Malgré une baisse de la population de 240 habitants (population officielle 2022) et une stabilisation des règles en la matière, l'accord local peut être maintenu à 47 sièges pour le prochain mandat (2026 – 2032).

Il doit cependant faire l'objet d'une nouvelle approbation des 16 communes membres à la majorité qualifiée (213 des conseils municipaux représentant 50 % de la population ou l'inverse) dans le délai de 3 mois et au plus tard le 31 août 2025.

À défaut d'accord ou d'approbation dans les délais, le préfet constatera l'absence d'accord et fixera par arrêté le nombre et la répartition des sièges selon la règle de droit commun (34 sièges répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne auxquels s'ajoutent 4 sièges de droit soit 38 sièges).

Il vous est par conséquent proposé de maintenir la représentativité des communes membres au conseil de communauté pour le prochain mandat (2026 – 2032) comme suit :

Communes	Nombre de sièges
Aspach-le-Bas	2
Aspach-Michelbach	2
Bitschwiller-lès-Thann	2
Bourbach-le-Bas	1
Bourbach-le-Haut	1
Cernay	14
Leimbach	1
Rammersmatt	1
Roderen	1
Schweighouse-Thann	1
Steinbach	2
Thann	9
Uffholtz	2
Vieux-Thann	4
Wattwiller	2
Willer-sur-Thur	2
Total	47

DECISION

Vu l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable du bureau en date du 17 mars 2025,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
Valide / Ne valide pas la proposition d'accord local fixant la représentativité des communes membres au conseil de communauté de la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour le prochain renouvellement général des conseils municipaux et conduisant à la répartition proposée avec 47 membres.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix Benoît HAAGEN, Bernard SCHUFFENECKER, Virginie MANAKOFAIVA, Adeline DEHLINGER, Stephania SCHWARZ, Jean-Jacques GUTH, Stéphane LAMBOLEZ, Christophe ZUMSTEIN, Laetitia KLEIN, Astrid KOHLER, Patricia PABST

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Divers

Antenne téléphonie mobile 3G / 4G

Après l'enquête de l'AMHR (Association des Maires du Haut-Rhin), il a été constaté que la couverture mobile à Rammersmatt est insuffisante, classant la zone en zone grise voire blanche. Ce n'est pas une surprise.

Le dispositif national "New Deal Mobile" a été mis en place pour identifier et résorber ces zones de faible couverture. Rammersmatt est éligible à ce programme, qui prévoit l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile pour améliorer la situation.

La date limite pour candidater à ce projet était fixée à octobre 2024

Mai 2024

Suite à l'avis favorable du Conseil Municipal (CM), l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un pylône de téléphonie à Rammersmatt a été lancée.

L'analyse de la couverture mobile actuelle des quatre opérateurs (Free, Orange, Bouygues et SFR) a confirmé la présence de nombreuses zones grises sur la commune. Les antennes les plus proches, situées à Bourbach-le-Bas (1,7 km), Roderen (1,5 km) et au Col du Schirm (3,2 km), sont au-delà de la distance de couverture idéale de 1 km pour assurer une bonne réception, incluant la 4G.

La géographie spécifique de Rammersmatt a été prise en considération dans ce projet. L'implantation d'une antenne est soumise à plusieurs conditions :

- Acceptation du CM et de la population.
- Réalisation d'une enquête et d'une étude préalable.
- Choix d'un lieu d'implantation proche d'un chemin d'accès accessible 24h/24.
- Disponibilité d'une alimentation électrique (consommation de 9kW, équivalente à une maison) et idéalement de la fibre optique (sinon, liaison hertzienne envisagée).
- Disponibilité d'une surface au sol d'environ 20 à 30 m² pour une dalle en béton, l'antenne et une clôture.
- Hauteur de l'antenne entre 30 et 40 mètres, nécessaire pour dépasser la cime des arbres, avec une couleur verte privilégiée pour l'intégration paysagère.
- Impossibilité d'installer l'antenne sur le toit de la mairie (toit plat mais structure bois) ou le clocher de l'église.

Janvier 2025

Le mail du 23 janvier 2025 annonce officiellement l'inscription de notre commune dans le dernier arrêté ministériel de 2024 concernant le dispositif de couverture ciblée. Cela signifie que le projet de construction d'un pylône destiné à améliorer la couverture mobile de votre territoire est désormais acté au niveau national

Le futur pylône accueillera les antennes des quatre opérateurs (Free, Orange, Bouygues et SFR). L'opérateur Orange a été désigné comme leader de cette opération.

En février 2025 suite à l'avis favorable du CM un accord de principe sans engagement pour l'étude a été signé.

Mars 2025

Le lieu d'implantation idéal est déterminé par drone : il s'agit de la partie arrière de l'aire de loisirs du Ballon. La hauteur des arbres mesurés entourant le site est de 28m. La hauteur de l'antenne serait de 36m afin de dépasser la cime des arbres

Début Avril

le cabinet géomètre TechniGeo fait le piquetage de l'emplacement..Plutôt de vous monter un plan de relevé je vous suggère de vous rendre sur lieu. Les piquets sont visibles si vous aller à l'aire de loisirs afin de vous rendre compte de l'emprise au sol.

Mai 2025

Début mai, une fiche information sur le projet est distribuée dans chaque boîte aux lettres de la commune, afin d'informer plus précisément les habitants. Différents documents explicatifs ont été transmis à la mairie par la Société en charge de la construction de l'édifice. Cette consultation publique permettra d'effectuer une levée de l'opinion des Rammersmatoises et Rammersmattois sur ce projet.

Une demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques par le Service Mesures de l'Agence nationale des fréquences a été demandée. Ces mesures gratuites seront effectuées par le laboratoire **EXEM**, mandaté par l'Agence nationale des fréquences. Ces mesures se dérouleront le lundi 12 mai à l'aire de Loisirs du Ballon, dans la rue Bellevue.

Sogelink va procéder au Sondage géotechnique pour la future mise en place d'un pylône de télécommunication.

M. le Maire propose de fixer une date fin mai pour un Conseil municipal extraordinaire pour voter sur l'approbation, report ou rejet de ce projet. Si les résultats des sondages étaient majoritairement opposés, une réunion publique avec la chargée de projet pourrait être organisée, avant présentation au Conseil municipal pour approbation ou rejet définitif.

Les écoles et le SIS

Virginie MANAKOFAIVA dresse un bilan provisoire de cette fin d'année scolaire. Il n'y aura aucune fermeture de classe pour la rentrée 2025-2026. Le SIS (Syndicat Intercommunal Scolaire Leimbach Rammersmatt) a lancé une campagne de recrutement d'un(e) Adjoint(e) Territorial(e) d'Animation exerçant les fonctions d'ATSEM en CDD de 14 mois. Ce poste restera toujours en contrat à durée déterminée au regard de l'évolution du nombre d'élèves. Sa durée hebdomadaire risque d'évoluer à la baisse. Ce poste pourrait même disparaître si la courbe des effectifs poursuit sa déclinaison.

Bilan de la journée citoyenne

Beau temps et grands succès ont été au rendez-vous pour cette journée citoyenne qui a réunie près de 40 participantes et participants. De nombreux ateliers et travaux réalisés tels que le traçage au sol des emplacements de parking rue du Cdo de Cluny, plantations estivales, peinture de l'atelier... Un repas convivial préparé par Virginie MANAKOFAIVA a réuni les personnes présentes le midi pour une pause méritée. M. le Maire tient à souligner l'excellente organisation des équipes mises en place par Adeline DEHLINGER et Bernard SCHUFFENECKER, élus.

Terrain Rue Bellevue

Adeline DEHLINGER annonce que la possession par la commune d'un terrain rue Bellevue a été enregistrée au Livre foncier.

Bilan financier

La situation financière est toujours tendue. Il reste environ 7 K€ en banque. Tous les engagements et dépenses du 1^{er} trimestre ont été réglés. S'il n'y avait aucune rentrée programmée, le solde suffirait tout juste à régler salaires, indemnités et charges du mois. Plusieurs dotations sont prévues au cours des mois de mai et juin permettant de revenir dans un fonctionnement normal avec une ligne créditrice en banque de 10 K€ en moyenne.

Travaux Rue du Commando de Cluny

Au regard du montant des travaux annoncés pour la Rue du Cdo de Cluny, et en accord avec la CCTC, ces derniers ont été reportés à 2026. Ce temps complémentaire permettra de monter les différents dossiers de demande de subvention et de trouver un financement. Pour rappel, la commune étant fortement endettée, le recours au prêt est plutôt compromis.

Le Secrétaire de séance,
Stéphane LAMBOLEZ

Fait à RAMMERSMATT,
Le 19/05/2025 ,
Le Maire, Benoît HAAGEN